Programme des apprentis et apprenties à la caméra
Dépôt de candidature
2e assistant ou 2e assitante à la caméra

Pour devenir 2e assistant ou 2e assistante à la caméra, vous devez d'abord passer par le processus de sélection du Programme des apprentis et apprenties à la caméra. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir un dossier de candidature, qui sera suivi d'une entrevue de sélection, si votre dossier est retenu.

La date limite pour déposer votre candidature est fixée au 15 octobre minuit.

Quels documents devez-vous inclure dans votre dossier de candidature?

- **Une lettre de présentation en français.**
- **Un CV en français,** comprenant le nombre de journées travaillées sur chaque production.
- **Des lettres de recommandation :** c'est facultatif, mais les recommandations de membres constituent un atout.

Vous devez acheminer votre candidature par courriel à formations@aqtis514iatse.com.

Veuillez noter que tous les documents devront être fournis dans un seul document PDF, dans l'ordre demandé ci-dessus, sous peine de refus du dossier. Aucun autre type de document ne sera accepté.

Si vous avez la possibilité de faire une journée d'observation au sein d'une équipe caméra, une attestation signée peut être ajoutée à votre dossier. Cette attestation est disponible sur le site de l'AQTIS 514 IATSE et doit être retournée par un membre de l'équipe caméra avec qui la journée s'est déroulée. Ce membre doit être reconnu dans une fonction du département caméra.

La sélection et l'entrevue

Le comité de sélection étudiera les dossiers reçus afin de sélectionner les candidats et candidates à rencontrer. Les entrevues auront lieu en personne aux bureaux de l'AQTIS 514 IATSE au mois de janvier. Les critères de sélection vont de la formation scolaire reçue à l'expérience professionnelle acquise. Nous vous informerons de la décision du comité, que votre candidature soit retenue ou non.

Si votre candidature est retenue, vous devrez :

- Assister à une réunion d'information en janvier 2024;
- Avoir suivi la formation *Initiation à la vie associative*, idéalement avant le dépôt de candidature ou du moins avoir fait votre inscription;
- Suivre la formation *Caméra* en début d'année 2024. Veuillez noter que le paiement de la formation devra être fait avant la première session;
- Cumuler 120 jours de travail à titre d'apprenti ou d'apprentie à la caméra sur des productions AQPM et américaines.

Pour plus d'information concernant le Programme des apprentis et apprenties à la caméra, vous pouvez communiquer avec le **Programme de formation professionnelle** de l'AQTIS 514 IATSE à formations@aqtis514iatse.com ou au 514 844-2113.